

Offre Girardin 1er Trimestre 2019

Comme chaque année, le Cabinet Maubourg Patrimoine a sélectionné, pour le compte de ses clients, quelques opérations éligibles à la loi Girardin : **Industriel de plein droit** (avec ou sans garantie), **Industriel avec agrément**, **Logement social avec agrément**, **Girardin IS**.

Suite à la mise en œuvre du prélèvement à la source, nous avons retenu quelques opérations où l'apport en cash est limité à 20 % (voire 40 %) à la signature, le solde ayant lieu en septembre lors du calcul définitif du montant de l'impôt et après le remboursement des réductions précédentes.

Calendrier 1er Trimestre 2019 :

Type d'opérations	Taux d'apport	Rentabilité	Paiement
Industriel de plein droit	83%	20,48%	100% à la souscription
	85%	17,64%	20% à la souscription, solde en septembre
	88%	13,64%	100% à la souscription
Industriel avec agrément	87%	14,94%	100% à la souscription
	88%	13,64%	20% à la souscription, solde en septembre
Logement social	89%	12,44%	100% à la souscription
	90%	11,11%	40% à la souscription, solde en septembre

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'informations. N'hésitez pas à contacter votre conseiller soit par mail à : info@maubourg-patrimoine.fr, soit par téléphone au **01 42 85 80 00**.